



N° 04/25 SG

## ARRÊTÉ

### REPRISE DE SÉPULTURES EN TERRAIN COMMUN

**Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R 2223-5 établissant le délai réglementaire d'inhumation des défunts en terrain commun à 5 ans,  
Considérant que le délai d'inhumation de cinq ans des corps en terrain commun situé au nouveau cimetière de La Roque d'Anthéron parties U1, U2, U3, U4 (sans concession), est expiré,  
Considérant le manque de places disponibles au sein du cimetière communal,

#### ARRETE

**Article 1 :** Les sépultures en terrain non concédé situées au cimetière de La Roque d'Anthéron lignes U1 à U4, des personnes inhumées antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2001, seront reprises par la commune à partir du 01 mars 2025.

Le plan annexé figure les emplacements faisant l'objet de la présente décision.

**Article 2 :** D'ici à la date de reprise, les familles concernées doivent enlever les objets funéraires qui existent sur ces emplacements. A défaut, ils seront enlevés par les soins de la commune et pourront éventuellement être utilisés par la commune pour l'entretien ou l'amélioration du cimetière.

**Article 3 :** Dans le même délai, les familles qui désireraient faire inhumer les restes mortels dans une concession devront prendre contact avec la mairie. A défaut par les familles des intéressés d'avoir fait procéder à l'exhumation des restes mortels que ces sépultures renferment, la commune fera procéder à leur exhumation. Ils seront recueillis et réinhumés dans les reliquaires nominatifs avec toute la décence convenable dans l'ossuaire du cimetière. Leur nom sera gravé sur une plaque devant l'ossuaire.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché tant au tableau d'information de la mairie qu'aux portes du cimetière, ainsi que sur le site internet de la commune.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour l'arrondissement d'Aix-en-Provence.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 07 janvier 2025



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

**Acte rendu exécutoire**

après télétransmission le 20/01/2025

publication/notification le 29/01/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 20/01/2025

Application agréée E-legalite.com



Google

1 Cimetière de la Roque-d'Anthéron

REÇU EN PREFECTURE  
le 20/01/2025  
Application agréée E-legalite.com